

Introduction

Une histoire des femmes est-elle possible ? En 1984, la question était posée par Michelle Perrot, qui y répondait par l'affirmative. L'histoire des femmes constitue désormais un domaine important de la recherche historique. Elle interroge l'ensemble du discours sur le passé et conduit à réviser bien des pages de nos manuels scolaires qui durant longtemps omirent, par exemple, de préciser que le suffrage universel établi en France en 1848 n'était que masculin. L'interrogation sur la différence sexuée concerne tous les types d'histoire aussi bien l'histoire sociale ou culturelle que l'histoire politique.

❧ La femme, les femmes, le sexe et le genre

Le sujet oblige à manipuler avec précaution certains mots. Utilisé au singulier et précédé de l'article défini, qui l'essentialise, le mot « femme » véhicule le sexisme. Face à l'infinie variété des humains de sexe féminin, le pluriel s'impose. L'enquête historique ne permettant pas de documenter tout de la vie de toutes les femmes, il faut se garder de généraliser.

En France, comme dans d'autres pays occidentaux, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (103 femmes pour 100 hommes au XIX^e siècle). L'augmentation de l'espérance de vie creuse l'écart entre les sexes. En 1830, elle est de 40,8 ans pour les femmes (38,3 ans pour les hommes) ; en 1913 de 52,4 ans (48,5) et atteint en 2010 84,5 ans (77,8). Les femmes ne sont pas comme on l'entend parfois une minorité. Mais elles sont dans de nombreux contextes minorisées.

Depuis les années 1990, le concept de genre (*gender*) a fait tomber en désuétude les syntagmes tels que « condition » et autres « rôles » de « la femme ». Le genre désigne la construction sociale et culturelle des sexes et part donc d'une lecture non essentialiste du féminin et du masculin. Ainsi, les études de genre considèrent que le sexe biologique est lui aussi, dans une certaine mesure, une construction sociale bâtie par les biologistes. Avec le genre, il s'agit de s'intéresser aux « rapports sociaux de sexes » et de prendre en compte le caractère relationnel et hiérarchique de la construction du masculin et du féminin : les hommes et les femmes sont placés dans un rapport inégalitaire.

❧ La problématique de l'émancipation des femmes

Des travaux d'hier à ceux d'aujourd'hui, une problématique, d'origine féministe, demeure. Elle met l'accent sur les modalités de l'émancipation des femmes. Si l'accès au salariat et l'indépendance économique qu'il permet ont constitué un moteur indéniable d'émancipation, mis en valeur par l'historiographie marxiste des années 1970, d'autres facteurs doivent être pris en considération. Dénonçant les effets de la séparation entre sphère privée, consignnant les femmes au domicile, et sphère publique, appropriée par les hommes, l'historiographie féministe fait de l'accès des femmes aux espaces et activités masculins le ressort de leur émancipation.

La question méthodologique la plus importante concerne les sources. Comment écrire l'histoire des femmes à partir de sources essentiellement produites par des hommes ? Les femmes n'ont, notamment les plus opprimées d'entre elles, pas accès à la parole. L'absence de sources a cependant été exagérée. Les productions d'origine féminine existent pour qui veut bien les chercher. Les femmes ont peint, composé et écrit même si leurs œuvres ont rarement les honneurs des musées et/ou ne sont pas passées à la postérité. Le XIX^e puis le XX^e siècles sont marqués par une explosion de la parole des femmes, sous des formes très variées.

Misogynes, philogynes ou neutres, les sources « masculines » informent aussi le sujet. La question des femmes, centrale ici, marginale ailleurs, est donc partout présente.

❧ Interroger le discours sur « la nature de la femme et de l'homme »

Les discours scientifiques ou romanesques tenus sur « la femme » et la différence des sexes sont innombrables. Il convient de les situer dans la controverse sur les poids respectifs de la nature et de la culture.

La construction de la différence physique

La laïcisation des savoirs au XVIII^e siècle s'accompagne d'une révolution dans la manière de penser l'anatomie et les rapports entre les sexes. Au modèle unisexe et phallogentrique qui prévalait depuis deux millénaires dans la civilisation occidentale se substitue un modèle à deux sexes, fortement différenciés par la nature. Rationaliste, souvent matérialiste, le discours médical étend son emprise jusque dans le domaine moral. L'héritage des Lumières est de ce point de vue défavorable aux femmes. À la complémentarité biologique doivent correspondre des rôles sociaux différenciés. Pour la plupart des philosophes et des scientifiques, revendiquer l'égalité des sexes équivaut à nier les différences physiques et mentales.

« *Tota mulier in utero* », la formule d'Hippocrate résume la pensée dominante. Le sexe féminin est défini par son aptitude à la maternité et la femme dominée par sa matrice. Sa vie est rythmée par les grossesses, réputées débilitantes, et les menstruations, à l'origine de sautes d'humeur telles qu'elles justifient qu'on écarte les femmes de tout rôle public. Ni urne, ni tribune pour celles qui saignent tous les mois et portent les enfants. Éternelles malades, c'est à la fois pour protéger l'ordre public et les protéger elles-mêmes qu'il convient de les confiner à la maison. Le sexe imprègne tout le corps. Dès le XVIII^e siècle, sur les planches anatomiques, les squelettes féminins sont figurés avec des os plus petits, plus fins. L'homme est fort ; la femme est belle. Ce différentialisme

suggère la complémentarité : à l'homme, la pensée, la raison, le génie ; à la femme la beauté et la génération. Mais la différence est aussi une hiérarchie. À partir de 1859, la craniologie croit prouver ce qu'elle souhaite trouver : des caractères archaïques sont présents chez les femmes « civilisées ». « *La femme est à l'homme ce que l'Africain est à l'Européen, et le singe à l'humain* », écrit Paul Topinard (1830-1911) en 1873. Léonce Manouvrier (1850-1927), en 1881, s'oppose à ces présupposés et, rapportant le poids de l'encéphale au poids du corps, démontre qu'il est en fait supérieur chez les femmes.

La faiblesse du psychisme féminin

Les femmes sont d'autant plus faibles qu'elles sont, selon la plupart des aliénistes, davantage sujettes que les hommes à la folie. Ne sont-elles pas majoritaires dans les asiles ? L'hystérie est depuis plusieurs siècles considérée comme un mal dont toutes les femmes sont susceptibles d'être un jour atteintes. L'étiologie en serait, selon les médecins, le mode de vie moderne marqué par l'oisiveté, les nourritures trop riches, les lectures romanesques, la frustration ou bien l'abus au contraire des plaisirs sexuels. Hérité et milieu social sont également mis en cause tandis que Jean-Martin Charcot (1825-1893) lui attribue des origines purement neurologiques. Un peu plus tard, le rôle de l'inconscient sera pris en compte.

Alors que les médecins des siècles précédents jugeaient le plaisir féminin indispensable à la conception, le XIX^e siècle érige la frigidité féminine en vertu. La femme hystérique, l'enfant masturbateur, le couple malthusien et l'adulte pervers accèdent au rang d'objets privilégiés du savoir. La masturbation devient fléau social, menaçant la santé, le mariage et la descendance. Pour y mettre fin, certains médecins pratiquent l'ablation du clitoris. À la fin du siècle, cet organe longtemps anobli par son analogie avec le membre viril s'éclipse dans la littérature sexologique, au profit du vagin considéré par Sigmund Freud (1856-1939) comme le lieu de la jouissance mature. Les perversions sexuelles suscitent une littérature foisonnante. Pour mieux établir la normalité féminine, trois grandes figures féminines de la déviance sont élaborées : la nymphomane, la tribade et la prostituée.

De ce siècle insistant sur les différences naturelles entre hommes et femmes subsiste l'idée, rémanente, d'une nature féminine qui sera dénoncée avec fermeté et autorité par Simone de Beauvoir (1908-1986) dans *Le Deuxième Sexe* (1949). D'une manière générale, les travaux en sciences humaines sur les femmes et le genre vont à l'encontre de la pensée naturaliste et essentialiste. Le « *on ne naît pas femme, on le devient* » beauvoirien parle à toutes les disciplines. Pour Beauvoir l'existentialiste, il faut prendre en compte à la fois la « situation » des femmes (leur position dominée) et leur liberté de sujet. C'est ce que ce livre propose de faire.

Chapitre 1

Genre, nation, colonisation

La fabrique des nations au XIX^e siècle est un processus qui produit des identités et crée de nouvelles catégories : nationaux et étrangers sont désormais inventoriés et distingués. Ces identités se conjuguent avec d'autres, les identités de classe, de race mais aussi les identités sexuées : hommes et femmes n'ont pas, jusque très récemment, les mêmes droits en matière de nationalité. Par ailleurs, les nations sont aussi des « communautés imaginées » (pour reprendre l'expression de Benedict Anderson) qui sont forgées par une série de références symboliques au féminin et au masculin. La nation française se construit aussi comme un empire qui englobe colons et colonisés et qui implique des frontières complexes entre races, classes et sexes. Il nous faut prendre en compte aussi les limites changeantes de ce territoire, la question des colonies et de l'outre-mer. Enfin, la nationalité après la décolonisation est revisitée à travers l'immigration, expérimentée de façon différente par les hommes et les femmes.

❧ Nationalité, citoyenneté et différence hommes/femmes

Nation et nationalité : héritages révolutionnaire et napoléonien

La Révolution donne un sens politique au mot « nation ». L'exercice de la citoyenneté découle de l'appartenance à la nation. Qu'en est-il de la nationalité des femmes qui ne jouissent pas des mêmes droits que le citoyen ? Après la Terreur, le législateur distingue « la qualité de Français » et « la qualité de citoyen », les droits civils et les droits politiques. L'ordre patriarcal suppose que la femme suive le sort national de son mari et habite avec lui.

Sous l'Ancien Régime, les femmes étrangères, veuves ou célibataires, pouvaient obtenir des « lettres de naturalité ». Au début du XIX^e siècle, le Code Napoléon établit qu'une femme étrangère mariée à un Français suivra la condition de son mari, tandis qu'une Française mariée à un étranger deviendra étrangère elle-même. La République en 1848 restaure pour les étrangères, veuves ou célibataires, le droit à la naturalisation.

La nationalité de la femme mariée : réforme de 1927, égalité en 1973

L'inégalité des sexes en matière de nationalité pose des problèmes qui n'étaient pas prévisibles au temps du Code civil (1804). Depuis le XIX^e siècle, les Françaises sont nombreuses à contracter mariage avec des étrangers, immigrés pour la plupart. Entre 1900 et 1926, ce sont presque 200 000 Françaises qui perdent ainsi leur nationalité. Bien des femmes ignorent la loi, qui n'est pas mentionnée lors du mariage, et n'en imaginent pas les conséquences. Ainsi, pendant la Grande Guerre, des Françaises ayant perdu leur nationalité à la suite d'un mariage avec un étranger appartenant à un pays ennemi sont internées dans les camps de suspects. D'autres, mariées à des Italiens, perdent le droit de divorcer, etc. Devenues étrangères, ces femmes perdent également l'accès aux professions réservées aux nationaux.

Les féministes battent campagne pour obtenir une réforme. Le contexte démographique, marqué par la hantise de la dépopulation, leur est, pour une fois, favorable. La loi de 1927 permet aux femmes étrangères épousant un Français, comme aux femmes françaises épousant un étranger, de choisir leur nationalité. En 1945, la liberté de choisir disparaît, l'étrangère mariée à un Français devient automatiquement Française. Il faut attendre 1973 pour que le statut de l'homme et de la femme dans le droit de la nationalité soit égalisé. Le mariage entre deux personnes de nationalités différentes n'a plus d'effet automatique sur la nationalité de l'un ou de l'autre. Chacun peut conserver sa nationalité d'origine tout en acquérant, s'il-elle le souhaite, celle de son conjoint-e. Les époux transmettent leurs deux nationalités, s'il y a lieu, à leurs enfants.

❧ Le genre à l'épreuve des guerres

La défense nationale : un rôle viril

La guerre est pour l'essentiel une affaire d'hommes mais il arrive que, à l'instar de Jane Dieulafoy (1851-1916), de rares femmes revêtent l'uniforme pour monter au combat. Si, dans un contexte de guerre, leur patriotisme est salué, parfois même décoré, leur martial accoutrement, dérogeant au code du genre, dérange.

L'une des conséquences de la défaite de 1870 est la mise sur pied d'un service militaire, devoir civique personnel et obligatoire. Bien que présenté comme « universel », il est réservé aux hommes. La durée du service est portée à trois ans en 1913. Le processus d'élargissement des obligations militaires épargne les femmes. C'est en enfantant et en élevant de futurs soldats qu'elles prennent part à la défense nationale. La féministe Madeleine Pelletier (1874-1939), demandant que les femmes soient astreintes au service militaire pour être véritablement les égales des hommes, reste ultra-minoritaire. Les antisuffragistes ont beau jeu de faire de l'incapacité militaire des femmes un argument contre le suffrage féminin.